

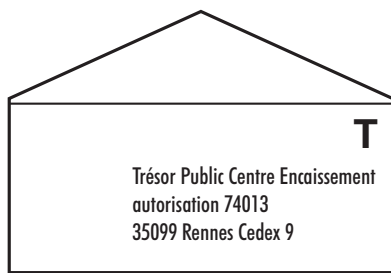
Enveloppe T : comment bien l'utiliser ?

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT MONTREUILLOIS

Désormais avec votre avis d'échéance mensuel, vous trouverez une enveloppe T pré-affranchie pour payer votre loyer par TIP.

■ QU'EST-CE QU'UNE ENVELOPPE T ?

Une enveloppe T est une enveloppe déjà affranchie.



■ A QUOI SERT-ELLE ?

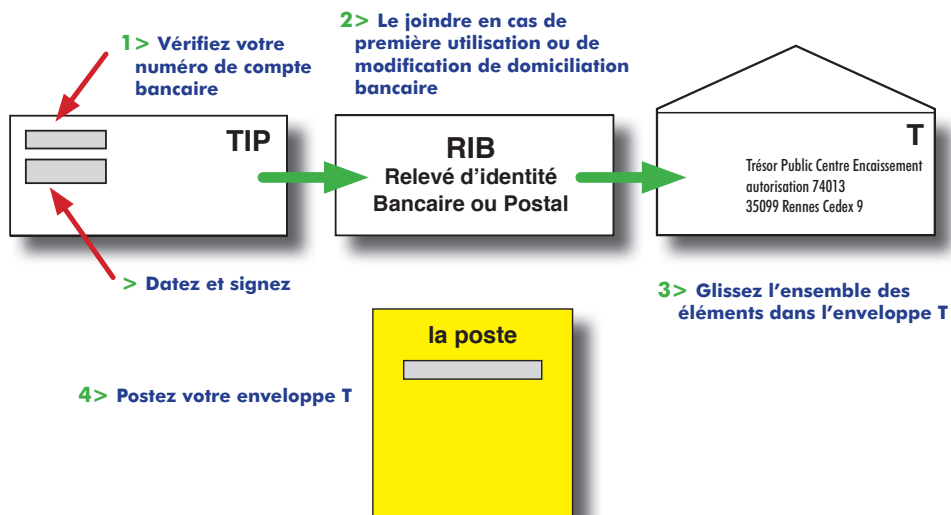
Cette enveloppe T doit faciliter le paiement de votre loyer par TIP : plus besoin d'affranchir votre envoi, nous l'avons fait pour vous !

■ COMMENT S'EN SERVIR ?

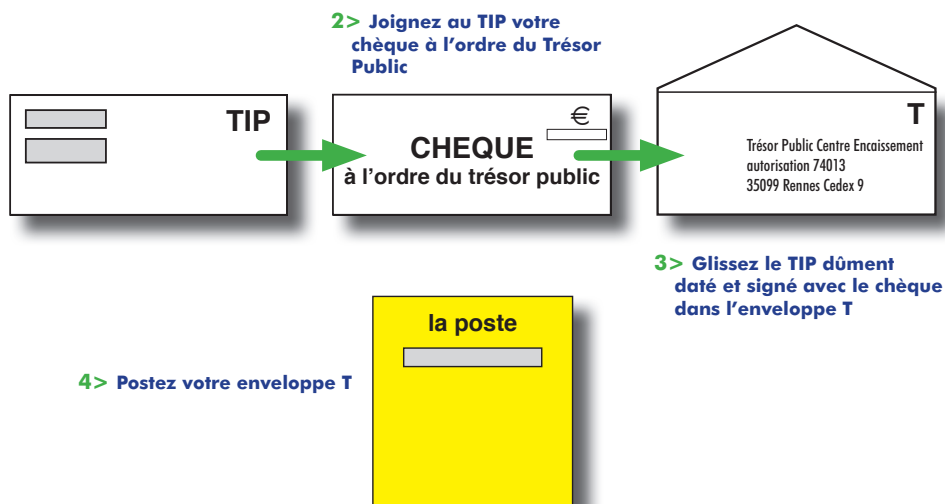
Cette enveloppe est à utiliser uniquement pour le paiement par TIP.

- 1 Vous payez pour la première fois par TIP (ou vos coordonnées bancaires ont changé), datez-le et signez-le avant de le retourner en joignant votre RIB.

- 2** Si vous avez déjà transmis un RIB avec vos coordonnées bancaires, vous glissez simplement le TIP dûment daté et signé dans l'enveloppe T.



- 3** Vous établissez un chèque à l'ordre du Trésor Public que vous joignez au TIP et vous glissez le tout dans l'enveloppe T.



Attention : ne glissez jamais dans l'enveloppe votre chèque seul sans le TIP, il sera automatiquement refusé.